

Hausse de l'absentéisme au travail

Le ministère du travail et des solidarités attache une attention particulière à la santé des travailleurs et à la prévention des risques.

La progression de l'absentéisme peut traduire des difficultés rencontrées dans les parcours professionnels et dans l'organisation du travail et doit être appréhendée dans une logique globale.

Les arrêts de travail tendent néanmoins à s'allonger et concernent particulièrement plusieurs secteurs plus exposés à certains risques professionnels, comme la construction, le transport, le commerce, la santé et le médico-social.

On observe aussi que les jeunes actifs comme les salariés plus âgés y contribuent, reflétant à la fois les difficultés d'insertion durable et les situations d'usure professionnelle.

Enfin, les femmes apparaissent plus concernées, ce qui renvoie à des inégalités persistantes en matière de conditions et de charges de travail.

Face à ces constats, la politique de santé au travail portée par le ministère chargé du Travail, en lien avec les partenaires sociaux et les organismes de prévention, mobilise plusieurs leviers pour améliorer les conditions de travail et renforcer la prévention.

Ces actions visent à soutenir les entreprises dans l'identification et la réduction des facteurs de risques professionnels, en particulier psychosociaux, afin de favoriser une présence au travail durable et de qualité. Le ministère chargé du Travail accompagne ainsi les entreprises dans le cadre du 4e Plan santé au travail (PST4) sur ces priorités.

Par exemple, en ce qui concerne la prévention des risques psychosociaux (RPS), le ministère déploie des actions visant à sensibiliser les entreprises, les salariés et leurs représentants sur les RPS et à les outiller pour mettre en place les mesures de prévention adaptées pour leurs collectifs de travail, en lien avec les opérateurs de la santé au travail comme l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail et l'institut national de recherche et de sécurité.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2024-2028, signée à l'été 2024, la branche Accidents du travail-Maladies professionnelles (AT-MP) du régime général de la sécurité sociale s'est engagée à déployer un programme national de prévention des RPS et à mettre en œuvre une détection et un accompagnement adaptés des entreprises dans lesquelles une situation de risque est constatée.

Ces actions se déploient en complément de l'action quotidienne de l'ensemble des acteurs de la santé au travail sur les RPS en entreprise, en particulier des services de prévention et de santé au travail (interventions collectives en entreprise, accompagnement de salariés, etc.), de l'inspection du travail (conseil et contrôle) et des ingénieurs-conseils des caisses d'assurance retraite et de santé au travail.

Dans le cadre de la priorité donnée à la santé mentale en 2025, ces actions ont vocation à se poursuivre et à s'amplifier, en concertation avec les organisations syndicales et professionnelles représentatives, pour répondre aux enjeux de maintien en emploi et de qualité des conditions de travail tout au long de la vie active.

Par ailleurs, en ce qui concerne la prévention de l'usure professionnelle, l'article 17 de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a créé un Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) afin de renforcer la prévention de l'exposition des salariés aux postures pénibles, aux manutentions manuelles de charges lourdes et aux vibrations mécaniques.

Le FIPU finance des actions en faveur de la prévention des risques susmentionnés mises en œuvre par les entreprises (subventions de prévention, actions de sensibilisation et de communication, aménagements de poste dans un objectif de prévention de la désinsertion professionnelle, salaires de préventeurs) et par les organismes professionnels de prévention ainsi que des projets de transition professionnelle pour les salariés exposés à ces risques.

Il est placé auprès de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles de la caisse nationale d'assurance maladie et est financé par une dotation de la branche AT-MP, dont le montant annuel est fixé par arrêté. Le fonds a officiellement ouvert le 18 mars 2024.

A compter de cette date, toutes les entreprises relevant du régime général, ainsi que les travailleurs indépendants cotisant à l'assurance volontaire, peuvent faire des demandes de subventions.

Le ministère chargé du Travail et les partenaires sociaux préparent actuellement le 5e Plan de santé au travail (PST5), qui donnera une priorité renforcée à l'adaptation des conditions de travail et à la prévention primaire. En lien avec les acteurs de la santé au travail, il s'agira de développer des démarches visant à renforcer la prévention primaire, d'améliorer la qualité du travail, de soutenir les collectifs dans leur capacité d'adaptation et de prévenir l'usure professionnelle.

Pour la fonction publique, l'institut national de la statistique et des études économiques décrit une baisse du nombre annuel de jours d'absence pour maladie en 2024, réduisant ainsi l'écart avec le secteur privé (10,6 jours pour le secteur privé contre 11,2 pour le secteur public).

Le Plan santé au travail dans la fonction publique (2022-2025) vise notamment à prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention, à favoriser l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, à prévenir la désinsertion professionnelle, à renforcer et à améliorer le système d'acteurs de la prévention.

La préservation de la santé mentale des agents publics et la prévention des RPS constituent un axe majeur de la politique de prévention des risques professionnels dans la fonction publique, en particulier depuis l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique.

Aussi, la direction générale de l'administration et de la fonction publique a initié depuis 2024 des discussions relatives à la protection des agents et à leurs conditions de travail avec les organisations syndicales et les employeurs publics. Enfin, des rencontres auront lieu au premier trimestre 2026 sur le thème "travailler mieux dans la fonction publique", qui associeront chercheurs, experts, praticiens et organisations syndicales.

[QE Hausse de l'absentéisme au travail - Sénat](#)

S'abonner à cette recherche M. Hervé Maurey attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la hausse du taux d'absentéisme au travail. Selon...

<https://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ250906083>

[QE Hausse de l'absentéisme au travail - Sénat](#)

S'abonner à cette recherche M. Hervé Maurey rappelle à M. le ministre du travail et des solidarités les termes de sa question n° 06083 sous le titre " Hausse de l'absentéisme au travail ", qu...

<https://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ260107309>

